Caisse d'Allocations familiales

Sous-direction du développement social et du service sur le territoire

Melun, le

***Objet* : DEMANDE ÉQUIPEMENT SECONDE MAIN**

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre d'examiner votre demande d'équipement de seconde main, veuillez nous retourner l'imprimé joint dûment rempli, daté et signé**.**

Votre demande sera prise en considération si :

- vous n'êtes pas hébergé chez un tiers,
- Votre quotient familial est inférieur ou égal à 850 €,
- votre demande ne concerne uniquement qu'une seule ressourcerie partenaire
- vous n'avez pas déjà bénéficié de cette aide l'année précédente.

En cas d'accord, cette subvention sera versée directement à la ressourcerie partenaire ayant établi la facture.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Seine-et-Marne

Adresse postale :
77024 MELUN Cedex

3230 Service gratuit + prix appel

359.19

caf.fr

DEMANDE D'ÉQUIPEMENT DE SECONDE MAIN

Règlement

Document à conserver

Objet

Permettre à des familles à ressources modestes d'acheter des articles de seconde main de première nécessité auprès d'une des ressourceries partenaires de la Caf de Seine-et-Marne à savoir :

- Ressourcerie ARILE : 20 rue Ampère 77100 Meaux
- Ressourcerie des 2 Morin : 19 rue de l'hôtel de ville 77510 Rebais
- Ressourcerie Rémonde : 1 rue des Prés Saint Martin 77130 Montereau Fault Yonne
- Emmaüs Brie : 22 rue Garenne 77130 La Grande Paroisse
- IN'PACT Insertion Citoyenne : Route de Montereau 77670 Vernou La Celle sur Seine
- Ressource'Brie : 28 avenue Carnot 77170 Brie Comte Robert
- Ressourcerie SMETOM GEEODE : Chemin des Grattons 77160 Provins
- Ressourcerie SIETOM 77 : Rue Jean Cocteau 77340 Pontault Combault

Bénéficiaires

Ces demandes sont réservées aux seuls allocataires de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, bénéficiaires de prestations familiales mensuelles pour au moins un enfant à charge (au sens des prestations familiales) et dont le quotient familial au moment de la demande est inférieur ou égal à 850 €.

Nature

L'aide à l'équipement de seconde main concerne l'achat d'articles mobiliers et/ou de puériculture de première nécessité figurant dans la liste ci-dessous :

Equipement puériculture
Lit bébé (hors matelas)
Siège auto
Chaise haute
Table à langer
Poussette
Poussette double

Équipement mobilier
Literie 1 personne (hors matelas)
Literie 2 personnes (hors matelas)
Literie superposée (hors matelas) (1)
Tiroir de lit
Armoire ou commode pour le linge
Table de cuisine ou de salle à manger
Chaise(s)
Bureau

(1) sont considérés comme de la literie superposée : les lits gigognes, les lits tiroirs.
Les frais de livraison s'il y en a sont à la charge de la famille.

Montant de la subvention

La subvention est accordée à hauteur de la dépense, **dans la limite de 250 €** au total au sein d'une seule ressourcerie en partenariat avec la Caf de Seine et Marne.

Engagement de l'allocataire

A réception de la notification d'accord de la Caisse et du courrier destiné à la ressourcerie partenaire, l'allocataire se déplacera au sein de la ressourcerie notifiée pour effectuer l'achat des articles mobiliers et/ou de puériculture disponibles en ressourcerie.
ATTENTION : la nature des articles doit respecter ceux définis dans la liste ci-dessus. L'accord notifié à l'allocataire est valable pour un passage unique auprès de la ressourcerie choisie. Si un abus est constaté, l'aide pourra être retenue sur les prestations familiales.

Règlement

La Caisse réglera directement à la ressourcerie, le montant de l'aide alloué dès la réception de la facture précisant les coordonnées de l'allocataire et la nature de chaque article éligible.

Retrait/Livraison

Le retrait s'effectuera directement lors du passage dans la ressourcerie ou sur livraison à la charge de l'allocataire si cette option est proposée par la ressourcerie.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Seine-et-Marne

ACTION SOCIALE

DEMANDE D'ÉQUIPEMENT DE SECONDE MAIN

Imprimé à retourner

Veuillez écrire à l'encre noire

Votre numéro d'allocataire à la Caf de Seine-et-Marne

☐☐☐☐☐☐☐

☐ marié(e) ☐ vivant maritalement ☐ veuf(ve), divorcé(e),séparé(e) ☐ célibataire

➢ Monsieur

Votre nom

Votre prénom

➢ Madame

Votre nom.....

Votre prénom.....

➢ Composition familiale (à compléter sur papier libre si vous n'avez pas suffisamment de place)

Prénom des enfants à charge (jusqu'à 25 ans)	Date de naissance	École-Placement-Employeur	Depuis le

➢ Votre adresse complète

Adresse complète :

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Commune

Adresse électronique :@

Numéro de téléphone : domicile..... autre (travail ou portable).....

➢ Achats sollicités pour un montant jusqu'à 250 €, chez une des ressourceries partenaires de la Caf : veuillez cocher la ressourcerie choisie (un seul choix possible) :

☐ **Ressourcerie ARILE : 20 rue Ampère 77100 Meaux**

☐ **Ressourcerie des 2 Morin : 19 rue de l'hôtel de ville 77510 Rebais**

☐ **Ressourcerie Rémonde : 1 rue des Prés Saint Martin 77130 Montereau Fault Yonne**

☐ **Emmaüs Brie : 22 rue Garenne 77130 La Grande Paroisse**

☐ **IN'PACT Insertion Citoyenne : Route de Montereau 77670 Vernou La Celle sur Seine**

☐ **Ressource'Brie : 28 avenue Carnot 77170 Brie Comte Robert**

☐ **Ressourcerie SMETOM GEEODE : Chemin des Grattons 77160 Provins**

☐ **Ressourcerie SIETOM 77 : Rue Jean Cocteau 77340 Pontault Combault**

à compléter recto/verso ⟶

359.19

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
sollicite de la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne un secours d'un montant pouvant aller jusqu'à 250 € pour l'achat de(s) article(s) indiqué(s) au recto au sein d'une de ses ressourceries partenaires.

Dans le cas où la subvention me serait consentie :
- Je m'engage à respecter la nature des articles indiqués au recto.
- Je m'engage à effectuer mes achats en un seul passage auprès de la ressourcerie choisie.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution figurant sur le règlement joint à ce formulaire et m'engage à permettre à la Caisse d'allocations familiales d'effectuer le contrôle à mon domicile des achats réalisés.

Je certifie exact l'ensemble des renseignements fournis sachant que toute fausse déclaration m'exposerait, en premier lieu, au remboursement immédiat du secours qui pourrait m'être consenti.

Fait à le

Signature

Déclaration sur l'honneur
La loi rend passible d'amende et/ ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Caisse d'allocations familiales.